

ACTION POUR LA PROTECTION DES PHOQUES

Si l'arrêté du 8 juin 1961, obtenu par la S.E.P.N.B. auprès du Ministère de la Marine Marchande, a décrété la protection des phoques sur les côtes françaises, il n'en reste pas moins que cette protection ne sera efficace que si la loi est appliquée et surtout acceptée. C'est pourquoi la S.E.P.N.B. vient de lancer une campagne d'information auprès des habitants de Ouessant, Molène, Sein, Le Conquet, Camaret, en diffusant un tract ainsi rédigé :

PROTEGEZ VOS PHOQUES !

Ce sont les derniers de France !

Des trois espèces de phoques qui habitaient autrefois, en nombre important, les côtes de France, seule celle du Phoque gris s'est maintenue, en nombre extrêmement faible il est vrai, puisque l'on n'en compte guère qu'une vingtaine d'individus cantonnés dans l'archipel d'Ouessant et de Molène.

La disparition de ces animaux est due essentiellement au développement des activités humaines dans les zones où ils vivaient, mais aussi au fait que les phoques sont impitoyablement chassés et tués, tant par les pêcheurs, que les chasseurs, ou même tout simplement par des gens totalement ignorants du mode de vie de ces bêtes et qui, les ayant capturés, les condamnent à mort aussi sûrement que le chasseur ou le pêcheur.

Cette destruction des phoques est illégale.

En effet, après l'Angleterre et la plupart des pays européens, où ils sont totalement protégés, la France a pris un arrêté pour la protection des phoques (arrêté du 8 juin 1961). Pourtant, ignorant cette protection, les Français continuent à tuer ou à capturer leurs derniers phoques, vouant ainsi cette espèce à une disparition totale de nos côtes.

Cela doit cesser !

La protection doit être effective, ne serait-ce que parce qu'elle est légale. Les pêcheurs, et particulièrement ceux de Ouessant, Molène et Sein, qui sont les principaux intéressés, rétorquent que le phoque mange du poisson, abîme occasionnellement des filets, mais ces désagréments sont de peu d'importance en regard des profits que les îliens pourraient tirer de la protection de ces animaux ainsi que celle des oiseaux de mer.

En effet, dans une période où l'avenir de la pêche est incertain, l'attrait touristique que représenterait une petite colonie de phoques dans l'Iroise est évident. Nous n'en voulons pour preuve que l'exemple de la ville de Oban en Ecosse dont l'activité touristique est axée sur les colonies de phoques qui peuplent son voisinage. Des excursions en bateau sont organisées chaque jour pour les faire visiter aux touristes. Ainsi la ville, la région et les pêcheurs qui se sont reconvertis tirent un bénéfice matériel des phoques qu'ils ont su intelligemment protéger. Molène et Ouessant sont les seuls endroits de France où vivent encore des phoques. De surcroît ces îles possèdent les plus belles colonies d'oiseaux de mer de France. On est donc en droit d'espérer que leurs habitants se feront un devoir de les protéger et de conserver et d'agrandir un capital touristique unique en France.

Jean DIDIER et Maurice LE DEMEZET.

ACTION POUR LA PROTECTION DES RAPACES

Nous possédions dans nos réserves mille affiches en couleurs, représentant une Bondrée apivore. Sous la photographie de ce beau rapace, un blanc qui attendait une légende. Celle-ci a été enfin rédigée, la voici :

QUI CONNAIT CET OISEAU ?

C'est une Bondrée apivore, Rapace diurne qui se nourrit d'insectes et de petits mammifères. Comme tous les Rapaces, elle a longtemps été considérée comme « nuisible », mais la Science a démontré que ces oiseaux sont nécessaires à l'équilibre biologique et que leur destruction est une hérésie.

IL FAUT LES PROTÉGER !

La Bondrée apivore, facilement confondue avec la Buse, niche en divers